

Voie bilatérale

Prise de position de la young european swiss

*La **young european swiss I yes** exige que la voie bilatérale soit maintenue afin de préserver les relations économiques et politiques de la Suisse avec l'UE. Il s'agit toutefois d'une solution transitoire qui atteint aujourd'hui ses limites : l'adhésion à l'Union européenne représente la seule option viable à long terme pour la Suisse.*

L'accès au marché intérieur est essentiel pour la prospérité

A la suite du rejet de l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE) en 1992 et du ralentissement économique qui a suivi, les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne ont été conclus en 1999 et 2004. Ils ont permis à la Suisse de participer de manière sectorielle au marché intérieur européen, de loin le plus important marché d'importation et d'exportation de notre pays, et ont ainsi permis à l'économie suisse de prospérer à nouveau. Aujourd'hui encore, les accords bilatéraux I & II sont essentiels pour la prospérité de la Suisse. En outre, la voie bilatérale a également rapproché la Suisse de l'UE sur le plan politique.

Une attaque contre la voie bilatérale sans proposer d'alternative viable est donc très dangereuse et conduirait avec certitude à un suicide économique. Si les relations bilatérales avec l'UE sont rompues, la Suisse est menacée d'un isolement politique et économique complet. Une crise économique profonde ferait monter en flèche le chômage. La grande majorité des citoyennes et citoyens sont conscients de ces interrelations, c'est pourquoi la voie bilatérale bénéficie d'un large soutien parmi la population.

Un système rigide sans droit de parole

Malgré les avantages évidents, la voie bilatérale présente cependant des inconvénients patents et tend à devenir lentement mais sûrement un modèle obsolète. Les attaques passées et futures, en particulier contre la libre circulation des personnes, qui est au cœur du premier paquet, ont montré sa fragilité. A leur conclusion, les accords bilatéraux ont été conçus comme une solution transitoire ; ils n'ont jamais été conçus comme solution durable pour de nombreuses années, voire des décennies. Entretemps, la toile d'une centaine d'accords individuels est devenue un puzzle compliqué et déroutant qui ne fonctionne plus de manière satisfaisante.

Alors que l'Union européenne et son corpus juridique commun sont en constante évolution, les accords bilatéraux sont des traités internationaux classiques et donc rigides. Dans les domaines où la Suisse participe au marché intérieur européen par le biais d'accords bilatéraux, le développement continu de l'acquis communautaire en raison de la mondialisation et de l'évolution technologique entraîne une divergence de droit croissante entre la Suisse et l'UE. De tels écarts entraînent une insécurité juridique et des charges administratives élevées. Cette situation nuit aux entreprises suisses et va à l'encontre de l'idée d'un marché unique dans lequel les mêmes normes s'appliquent sur l'ensemble du territoire.

La voie suisse est une « voie spéciale », mais pas dans le sens positif du terme. Aucun autre pays n'entretient des relations aussi étroites avec l'Union européenne et ne les assure que par des traités bilatéraux. Cette route spéciale a valu à notre pays une réputation de « profiteur » qui veut des exceptions là où 28 Etats-membres se sont mis d'accord sur des règles communes. L'UE n'est plus disposée à accorder ces exceptions : elle a clairement indiqué qu'elle ne conclurait plus d'autres accords importants dans le système actuel (sans accord-cadre). Ainsi, aucune solution ne pouvait être trouvée dans des domaines politiques importants – par exemple sur le marché de l'électricité. En lieu et place, l'UE insiste sur la conclusion d'un accord d'association, appelé accord-cadre institutionnel. Cela conduirait à un système d'adoption juridique dynamique, une mesure que l'UE considère comme absolument nécessaire depuis longtemps.

Pas de solution à long terme

Et même si l'UE était disposée à poursuivre la voie bilatérale, le résultat serait encore incertain : les paquets d'accords bilatéraux I & II ont été conclus avec une UE plus petite, avant l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, avec des Etats-membres avec lesquels la Suisse entretenait déjà auparavant des relations très proches. Dans une UE élargie à l'est avec maintenant 28 (et bientôt 27) pays, il est nettement plus difficile d'obtenir l'unanimité requise pour conclure des traités. Plus encore que dans les années où les traités bilatéraux ont été négociés, l'UE se considère aujourd'hui comme un projet politique qui va bien au-delà de l'aspect économique : une communauté avec des valeurs et des traditions communes. Bien que la Suisse partage ces valeurs, elle reste exclue de cette communauté en raison des accords purement économiques qu'elle a conclus.

L'aspect le plus problématique de la voie bilatérale du point de vue de la Suisse est celui de la souveraineté : comme la Suisse a intérêt à donner à ses entreprises un accès sans entrave au marché intérieur européen, elle est obligée d'adopter régulièrement de nombreux règlements et directives communautaires de manière dite « autonome ». Il n'y a pas de participation démocratique à l'élaboration de ces règles, ce qui signifie que la Suisse perd sa souveraineté. Cette situation est indigne d'un Etat de droit démocratique et doit être changée.

La meilleure et seule option pour la Suisse reste l'adhésion à l'Union européenne. En tant que pays européen, la Suisse partage les valeurs et traditions de l'UE et devrait participer au processus d'intégration politique en Europe. Seule une participation démocratique aux pro-

cessus décisionnels de l'UE permettra de préserver au mieux les intérêts de la Suisse et de restaurer sa souveraineté. En adhérant à l'UE, la Suisse deviendrait un membre à part entière, égal, souverain et participant à toutes les décisions affectant l'avenir de notre continent.